

suggéré la fusion de quelques divisions du service. La présente proposition est un pas dans cette voie; du reste cela me paraît logique et opportun de centraliser, autant que la chose est pratique et possible, les divers services affectés à la perception de nos revenus. Selon moi cette partie de la résolution est on ne peut mieux inspirée.

Le second objet est la création d'un conseil consultatif qui devra faire une enquête sur les divers modes d'impôt; voilà, ce me semble, une proposition de la plus haute importance. Les honorables membres savent que depuis longtemps j'ai tout fait pour attirer l'attention de la Chambre sur l'opportunité d'étudier à fond les méthodes fiscales qui diffèrent de la nôtre; et comme le ministre nous donne clairement à entendre que ce conseil ne limitera pas son étude aux seuls systèmes d'impôt existants mais les examinera tous en vue d'appliquer au Canada le meilleur possible, je dois dire que le Gouvernement ne saurait rien faire de plus important ni de plus utile. Tout dépend, naturellement, des attributions de ce conseil. Par exemple il pourrait être constitué de telle façon que le Gouvernement ne donnât pas suite nécessairement à ses conclusions. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi.

L'hon. M. BUREAU: Est-ce honnête d'insinuer cela?

M. GOOD: Je ne fais pas d'insinuations, monsieur le président. Je fais simplement remarquer un danger possible. Des choses pareilles se sont vues déjà et je signale le danger afin de nous mettre tous en garde. Certes, je ne veux pas insinuer que le ministre des Douanes ait envie de choisir pour faire partie de cette commission des personnes ayant certaines idées arrêtées, mais l'histoire du passé nous a indiqué clairement le danger qu'il y avait à choisir des gens sourds à toute idée nouvelle en pareille matière, et, si j'en parle, c'est pour faire bien sentir qu'on doit s'adresser à des hommes aux idées larges, peut-être représentant différentes doctrines.

On a dit, relativement à certaines suggestions faites par moi à différentes reprises, entre autres, l'an dernier, lorsque j'ai suggéré, au comité de la banque et du commerce, de convoquer un certain témoin: Oh, cet homme n'a que des connaissances purement théoriques et aucune expérience pratique. Voilà justement ce que je veux faire remarquer. Dans la constitution d'une commission comme celle-ci, ne serait-il pas prudent de choisir des personnes représentant différents points de vue, afin d'avoir, pour étudier le problème, un organe vraiment représentatif de l'opinion publique. J'estime que la suggestion

qu'a faite l'honorable député d'Assiniboia (M. Gould) à cet égard est tout à fait à propos. Je n'en dirai pas plus long pour le moment, monsieur le président, me contentant d'approuver hautement les principes généraux de la résolution.

M. GOULD: La commission d'enquête qu'il s'agit de créer, aura, je suppose, un caractère permanent. Aura-t-elle un programme à suivre indiquant les différentes taxes à étudier chaque année?

L'hon. M. BUREAU: Tout ce que nous avons discuté jusqu'ici en fait d'aptitudes, c'est que la personne désignée devra posséder une connaissance aussi parfaite que possible des différentes modes de taxation. Nous voulons le meilleur homme qu'on puisse trouver. Le système de groupes ne me plairait pas. Je veux quelqu'un aux idées larges, au courant de la situation commerciale, qui connaisse les méthodes employées à l'étranger et qui puisse soulager nos contribuables et suggérer un meilleur régime d'impôts et un meilleur mode de perception.

Mes honorables collègues n'ont pas à craindre que je veuille créer un poste pour un ami. Je n'ai personne en vue et je crois qu'avant de trouver quelqu'un possédant les aptitudes que nous exigeons, il va falloir chercher un moment, car des hommes de ce calibre, aujourd'hui, sont universellement recherchés. L'intention du Gouvernement est d'engager les services de quiconque sera, suivant lui, le plus apte à remplir le poste.

M. GOOD: Le ministre propose-t-il d'avoir un homme seul? ("single")

L'hon. M. GRAHAM: Il pourra être marié!

M. GOOD: Je veux dire: un seul commissaire.

L'hon. M. BUREAU: Si mon honorable collègue le veut bien, je dirai "des" au lieu de "un".

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne vois rien à dire sur la première partie de la résolution qui propose de substituer le mot "sous-ministre" au mot "commissaire". Je ne vois aucune raison de ne pas le faire.

Il y a certains facteurs dans la situation actuelle qui m'engagent fortement à approuver la deuxième partie de la résolution. L'autre jour, quand nous discutons sur un projet de loi relatif au travail des enfants à bord des navires, on a demandé si le terme "enfants" s'appliquerait au Gouvernement. On ne l'a pas avoué, mais on n'a pas protesté bien fort non plus. J'admets, en ce qui concerne les taxes et le pétrin dans lequel nous